



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

Procès-verbal
Séance du 28 juin 2016,
à 19h00 heures, à la salle communale.

Présidence : Michel BORER

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016
3. Communications du bureau et de la Municipalité
4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, AJENOL, Commission du feu, PC, Primeroche)
5. Préavis N° 2/2016 concernant les comptes communaux durant l'exercice 2015
6. Préavis N° 2/2016 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2015
7. Préavis N° 3/2016 relatif à la nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune de Jouxten-Mézery
8. Interpellations, motions, postulats
9. Jetons de présence de la dernière séance offerts à une association
10. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue.

1. Opérations préliminaires

Effectif :	50
Présents :	46
Excusés :	4
Absents :	0
Majorité :	24

Excusés : Jacques BOVAY, Jean-Marc BUCHS, José CAMPO, Thierry DE MITRI

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016

Monsieur le Président demande s'il y a des commentaires concernant le PV de la séance du 8 mars 2016.

Il n'y a pas de remarques.

Le procès-verbal est adopté à une forte majorité moins 3 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

Courriers :

En date du 21 mars, M. le Président a reçu la lettre de démission de M. Michel GOLAY de la commission de recours en matière d'impôts. (lettre jointe au PV)

Le 7 avril, M. le Président a reçu la lettre de démission de la Secrétaire du Conseil communal, Mme Josiane ROMANENS. Copie de la lettre a été jointe à la convocation de la présente séance.

Représentation :

Le samedi 4 juin, le Président a participé avec M. le Syndic, Madame et Monsieur les Municipaux, Chantal FAVRE et Claude RAMSEYER ainsi que M. Christian MONOD à la journée de l'Union des Communes Vaudoises à Lonay

Votations :

Votations fédérales du 5 juin 2016

Objet N° 1 : Service public

Oui :	110		
Non :	404	Taux de participation :	61,34 %

Objet N° 2 : Revenu de base

Oui :	109		
Non :	431	Taux de participation :	61,68 %

Objet N° 3 : Financement des transports

Oui :	101		
Non :	433	Taux de participation :	61,45 %

Objet N° 4 : Procréation médicalement assistée

Oui :	468		
Non :	63	Taux de participation :	61,56 %

Objet N° 5 : Loi sur l'asile

Oui :	419		
Non :	113	Taux de participation :	61,79 %

Quelques dates à retenir :

Le 3 septembre 2016, aura lieu comme chaque année la traditionnelle exposition du SDNL à la Blécherette. Une invitation personnelle sera envoyée aux membres du Conseil communal.

Le 6 octobre 2016, aura lieu une conférence d'agglomération du PALM au théâtre de Beausobre à Morges. Une invitation officielle sera envoyée aux membres du Conseil communal.

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 10 de l'ordre du jour, propositions individuelles et divers.

4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primerocroche, Commission du feu ainsi qu'aux commissions d'urbanisme et d'environnement et des affaires régionales et du développement du nord lausannois)

Mme Fabienne SEGU prend la parole en tant que déléguée de l'AJENOL. La dernière assemblée générale a eu lieu le 18 mai dernier à Bournens. Mme ZWAHLEN, municipale de Bournens, leur a fait visiter « Fermexplore » qui est une ferme qui accueille les écoliers dont ceux de Jouxens-Mézery. Elle est aussi un lieu d'étude pour des enfants en difficulté scolaire. Il n'y a pas eu de nouveauté pour les lieux d'accueil par rapport à la dernière assemblée de novembre 2015.

Pour l'accueil familial, il y a 76 mamans de jour pour 472 enfants. A Jouxens-Mézery, il y a une maman de jour qui accueille 15 enfants. L'accueil collectif dans les 7 communes représente 517 places pour 862 enfants. Le petit Navire et la cantine scolaire ne font pas partie du réseau. Les familles de notre commune peuvent profiter de tout le réseau et placer leurs enfants dans les différentes structures.

Les comptes ont été acceptés. Le montant total des charges est de CHF. 77'856.70 qui représente principalement les frais salariaux du répondant ainsi que les frais liés au logiciel. Cette somme est à répartir entre les 7 communes, selon le nombre d'habitants, soit CHF. 4'773.85 pour Jouxens-Mézery soit CHF. 3.40 par habitant.

M. Jacek MANTHEY donne une courte information concernant les statuts de l'ASIGOS. Les 3 communes restantes ont nommé leurs commissions respectives. Elles ont travaillé séparément puis ensemble et elles ont élaboré des propositions de modifications de ces statuts. Il a été décidé de ne point changer le nombre de représentants par commune par contre, il a été convenu que les décisions soient prises à la majorité des deux tiers ainsi que d'enlever le droit d'éligibilité à un membre de la commission de gestion. Ces propositions ont été soumises au comité directeur qui les a acceptées. Les statuts sont en bonne voie.

Monsieur Luc RECORDON désire rebondir sur les propos de M. J. MANTHEY. Les prévisions sont un peu optimistes car comme on pouvait le craindre le département de la formation et de la jeunesse et les juristes de l'Etat de Vaud ont trouvé encore deux - trois complications. M. Luc RECORDON pense qu'il faudra à nouveau consulter les commissions des trois communes ce qui n'est pas très simple parce que ce n'est peut-être plus les mêmes personnes en raison de la fin de la législature. On fera au mieux afin de présenter quelque chose pour permettre aux nouvelles autorités de l'ASIGOS de bénéficier de ces statuts adaptés à la situation le plus tôt possible mais il ne cache pas une certaine irritation des Municipaux des écoles concernés à l'égard des juristes.

5. Préavis No 2/2016 concernant les comptes communaux durant l'exercice 2015

M. Pierre CEVEY, rapporteur, lit les conclusions de la commission des finances.

La Municipalité ne désire pas s'exprimer.

Pour la clarté de la discussion, M. le Président propose d'abord une discussion d'ordre général sur les comptes 2015 ensuite de débattre dicastère par dicastère.

M. le Président ouvre la discussion d'ordre général sur les comptes 2015 ainsi que sur les réponses de la Municipalité et les observations de la Commission des finances.

M. Fridolin HEFTI demande s'il peut apporter une remarque au rapport de la Commission de gestion.

M. le Président répond que l'on parle des comptes et non de la gestion et qu'il pourra poser sa question lors de la discussion sur la gestion.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère.

Administration générale page 1 à 3

La parole n'est pas demandée

Finance page 4 à 5

La parole n'est pas demandée

Domaines et bâtiments page 6

La parole n'est pas demandée

Travaux page 7

La parole n'est pas demandée

Routes page 8

La parole n'est pas demandée

Ordures ménagères et décharge page 9

La parole n'est pas demandée

Réseaux d'égouts, d'épuration page 10

La parole n'est pas demandée

Instruction publique et cultes page 11 à 12

La parole n'est pas demandée

Police page 13

La parole n'est pas demandée

La parole n'est pas demandée

La discussion sur les comptes est close, M. le Président passe au vote. C'est à l'unanimité que les comptes communaux pour 2015 sont acceptés.

M. le Président remercie les membres de la Commission des finances pour l'excellent travail qu'ils ont effectué.

Le Conseil communal de Jouxpens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité du 10 mai (préavis N°2/2016),
- vu le rapport de la Commission des finances du 7 juin 2016,
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent des charges de CHF 203'967.68 et un capital de CHF. 716'962.65

M. Michel GOLAY demande la parole. Le conseil vient de voter les comptes de recettes et dépenses par contre la discussion n'a pas été ouverte sur le bilan. Il n'a rien à dire sur le bilan mais il pense que pour le procès-verbal, il est bon aussi que le bilan soit approuvé.

M. le Président propose de prendre le bilan et de passer au vote.

C'est à l'unanimité que le bilan pour l'année 2015 a été approuvé.

6. Préavis No 2/2015 concernant la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2015

M. Jérémie PERREAUD, rapporteur, demande deux rectifications. Premièrement à la page 2, avant dernière ligne, ce n'est pas CHF. 5'483.40 mais CHF. 5'484.30. Deuxième erreur à la page 3, deuxième ligne, ce n'est pas CHF. 65'800.- mais CHF. 165'800.- Il lit les conclusions de la commission de gestion.

M. le Syndic remarque dans le rapport de la commission de gestion, à la page 2, sous entretiens des routes et sentiers pédestres, le remplacement des lampes au mercure des candélabres suit son cours et ces travaux se sont terminés en 2015. Si cela suit son cours, cela n'est donc pas terminé. Il faudrait supprimer, dans le rapport, ces travaux se sont terminés en 2015.

Pour la clarté de la discussion, Le Président propose d'abord une discussion générale sur la gestion 2015 et ensuite de débattre dicastère par dicastère.

M. le Président ouvre la discussion générale sur la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2015 et les réponses éventuelles de la Municipalité, sur les conclusions de la Commission de gestion, article 101 du règlement du Conseil.

M. Bernard FREEMANTLE lit qu'en page 8, la Commission de gestion se trouve étonnée que les contrôles de vitesse ne soient pas effectués dans les zone 30 km/h., la CG a également demandé à M. Pierre-Henri FROIDEVAUX si toutes les zones 30 km/h. étaient légalisées. Sauf erreur elles ne le sont pas, est-ce que l'on peut préciser.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX laisse la parole à M. Luc RECORDON qui répond que toutes les zones 30 km/h. existantes sont légalisées. Toutes celles que l'on aimerait voir légalisées, ne le sont pas encore.

M. Bernard FREEMANTLE dit qu'une zone 30 km/h., pour être légalisée, doit être confirmée par l'Etat et demande confirmation.

M. Luc RECORDON répond que cela dépend de ce que l'on appelle une zone 30 km/h., il n'y a pas d'endroits où il y a des panneaux zone 30 km/h. dans la commune qui ne sont pas légalisés, on n'est pas hors la loi. Il y a des endroits comme les Boracles ou le Lussex où l'on aimerait mettre des panneaux et bien entendu il faut d'abord les légaliser.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère.

Dicastère de M. S. ROY

Mme Fabienne SEGU a une question concernant le deuxième paragraphe du rapport de la commission concernant les données des habitants qui sont transmises au BVA. Il est marqué comme le prévoit la loi, le citoyen est informé pour qu'il puisse s'opposer à cette pratique et demande à quel moment les citoyens ont été informés.

M. Le Syndic pense que l'information a été donnée il y a très longtemps. Les données étaient transmises au BVA mais ce n'est pas renouvelé chaque année. Les envois du BVA ne sont souvent pas liés à de la publicité. A l'heure actuelle, quand une personne donne ses coordonnées lors d'un concours, on sait très bien que les données sont utilisées. La question s'est posée en Municipalité quand la commission a soulevé le problème. Le BVA est un institut qui occupe des handicapés et qui n'est pas une société commerciale et c'est pourquoi la Municipalité a décidé de continuer avec lui.

Mme Fabienne SEGU dit qu'étant donné les circonstances actuelles et la polémique faite autour de ce sujet qui est assez sensible, est-ce que cela ne serait pas judicieux de faire une information dans le Tchaffatsatagne sur la pratique de la commune.

M. Le Syndic répond en prendre note et cela sera fait.

M. Claude RAMSEYER répond à titre informatif que le sujet a été évoqué, il y a un mois, dans un article du 24 Heures. Tout y est détaillé avec les « modalités » nécessaires si on ne veut plus être inscrit au BVA. C'est un problème qui est récurrent dans plusieurs communes du fait des fichiers informatisés et du secret à ce sujet.

M. Jean-François OBERSON désire poser une question à M. le Syndic au sujet des candélabres. Il y a un tel progrès qui est fait dans les LED aussi est-ce qu'il est prévu d'abandonner les lampes au mercure ou toutes autres lampes à gaz pour mettre du LED qui consomme entre 10 et 20 fois moins.

M. Le Syndic répond que le problème est simple, les lampes au mercure vont être interdites dès 2017. Donc, on est dans l'obligation de les changer. A Jouxens-Mézery, les changements sont en cours et normalement l'année prochaine cela devrait être fini. Au début, les SI ont mis des lampes au sodium car ils n'étaient pas convaincus ou peu informés au niveau des LED. Actuellement, les candélabres de la Bâtiaz ainsi que ceux de plusieurs endroits comme les Boracles ont déjà passé au LED. Les prochains changements seront pour le Dérochet, le Chalet vert et sauf erreur la traversée de Mézery. Au début de la législature, des essais de LED avait été effectués au Chemin des Vignettes et la Municipalité s'était déplacée pour voir ce que c'était. Le LED qui est mis maintenant donne une lumière très dirigée qu'il trouve très harmonieuse. Dans un délai assez court, nous aurons une basse tension qui se fera la nuit.

M. Federico MOLINA désire poser une question en lien avec l'administration et les cartes journalières CFF. Il remercie la Municipalité pour les chiffres donnés mais constate qu'il y a un tiers d'invendus. De la date où ces cartes ont été mises à dispositions, il y a eu des modifications tarifaires des CFF, également des modifications de tarifs de ventes aux citoyens de Jouxens-Mézery. Il dit n'avoir pas trouvé d'information au taux de couverture de cette prestation entre le tarif facturé par les CFF et le résultat des recettes de ces ventes aux habitants de Jouxens-Mézery. Quel est-il ?

M. le Syndic désire répondre à la fin de l'année lors d'un prochain conseil mais il lui semble que l'on est à 80% des ventes ce qui est énorme. Il en a fait l'expérience plusieurs fois, les cartes journalières sont avantageuses par rapport au prix des transports publics. Il se dit d'accord pour faire un calcul de rentabilité.

M. Federico MOLINA demande que l'on comprenne bien le sens de sa question. Ce n'est pas une question de savoir si cette prestation est utile pour les habitants de Jouxpens-Mézery, il en est convaincu, la question est en lien avec les tarifs qui sont proportionnés avec ce que cela coûte. Pour lui, cela n'est pas une opération qui devrait comporter des bénéfices à la commune.

M. le Syndic désire préciser deux choses, la première c'est que cet abonnement CFF devait être sauf erreur introduit en 1998 ou 1999 et au bout de deux trois ans, il a été stoppé, parce que cela ne marchait pas très bien. Cet arrêt a duré cinq ans pendant lequel les habitants demandaient pourquoi d'autres communes avaient cet abonnement et pas Jouxpens-Mézery.

Aussi la Municipalité a décidé de reprendre cet abonnement et de juger avec un certain pourcentage de ventes pour savoir s'il fallait continuer ou pas. L'évolution a été que les gens ont pris l'habitude de prendre le train pour aller à l'autre bout de la Suisse et que cela est très positif. Par contre l'année passée, cet abonnement était à CHF. 40.- et que cette année vu l'augmentation de ces abonnements aux communes, il a été augmenté de CHF. 5.- c'est-à-dire CHF. 45.-. Il fera le comparatif encore cette année car la renouvellement de l'abonnement se fait au 1^{er} décembre.

M. Michel GOLAY demande si la commune vend le billet à CHF. 45.-, à combien revient cet abonnement à la commune.

M. le Syndic dit ne pas acheter les billets mais l'abonnement annuel. Ces chiffres seront donnés encore cette année lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée

Dicastère de M. C. RAMSEYER

M. Claude RAMSEYER désire donner une information préliminaire et se dit dans l'obligation de revenir devant le Conseil communal concernant le préavis pour la révision du PDCom et le plan d'affectation communal. La raison est que le canton a ajouté un volet énergétique au dossier que nous sommes censés déposer et cela sous-entend qu'il va falloir faire appel à de nouveaux prestataires qui maîtrisent ce volet. Puis parallèlement avec les incidences de la LAT et notamment ce qu'il a été écrit dans la presse par rapport à l'évolution du nombre de logements que la zone SDNL envisageait initialement de 120'000 habitants supplémentaires aux horizons 2020-2025, a été ramené par rapport au nouveau plan directeur cantonal de 120'000 à 80'000. Or entre-temps, il y a un grand nombre de plans d'affectations qui ont été lancés alors maintenant, il y a des critères prioritaires qui doivent être pris en considération dans les différentes communes. On constate qu'au niveau du canton, on ne sait plus trop comment poser ces différents critères et par rapport à ces critères, le canton exige notamment des nouvelles exigences quant au calcul des zones densifiées alors un travail complémentaire est demandé aux urbanistes dans le cadre de cette révision.

Dicastère de Mme C. FAVRE

La parole n'est pas demandée

Dicastère de M. L. RECORDON

M. Marcel PARIETTI pose la question à M. Luc RECORDON concernant la modération du trafic et demande quand les étudiants de l'entreprise conseil de la commune en matière de modération du trafic auront leur diplôme, car depuis le temps qu'ils étudient (2012), quand est-ce qu'on aura ce rapport.

M. Luc RECORDON répond qu'il y a eu un changement de mandataire car cela allait trop lentement. Il y a un nouveau mandataire qui a présenté ses plans pour la commune qui semble assez bien mais, il n'est pas en mesure de donner un délai.

Dicastère de M. P.-H. FROIDEVAUX

Mme Fabienne SEGU concernant extranet dit avoir reçu un formulaire pour une demande d'accès qu'elle a rempli favorablement. Il lui a été répondu qu'il n'était pas possible d'avoir un accès extranet conjointement aux documents papiers. Elle pose la question s'il y a une raison à cela car elle désire avoir les deux.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond que cela a été une décision municipale. Avec l'extranet, on part du principe que l'on supprime le papier et que si les gens désirent en avoir une copie, ils l'impriment chez eux. La Municipalité utilise déjà l'extranet depuis quelques temps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote.

C'est à l'unanimité que la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 est acceptée.

M. le Président remercie les membres de la commission de gestion pour leur travail.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité du 5 avril (préavis n°2/2016),
- vu le rapport de la Commission de gestion du 1er juin 2016,
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2015

7. Préavis No 3/2015 relatif à la nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune de Jouxens-Mézery

Mme Béatrice GASPOZ, rapporteur lit les conclusions de la commission ad hoc.

La Municipalité ne désire pas s'exprimer.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n° 3/2016

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote.

C'est à l'unanimité que le préavis n°3/2016 est accepté.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°3/2016),
- vu le rapport de la Commission ad hoc du 2 juin 2016,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune de Jouxpens-Mézery
2. de fixer la date de mise en vigueur au 1^{er} août 2016

M. le Président remercie la commission pour son travail.

8. Interpellations, motions, postulats

M. Gilbert SMADJA désire faire usage de l'article 67 du règlement qui donne la possibilité aux membres du Conseil communal d'émettre un vœu. Son vœu est que la Municipalité se penche sérieusement sur la difficulté de transit, il ne s'agit pas ici de modération de trafic. En fait, il s'agit du trafic qui passe par le chemin des Vignettes, que l'un des Municipaux ici présent connaît bien, parce que celui-ci a pris des proportions tels qu'il n'est tout simplement plus possible de se tenir dans le jardin. Il pense qu'il existe des moyens très simples comme mettre des panneaux transit interdit ou riverains autorisés.

M. le Syndic prend note de la remarque de M. Gilbert SMADJA et dit que cela n'est pas nouveau puisqu'un comptage a été fait sur les quatre transversales : Vignettes, Rueyre, Bâtiaz, Boracles. Les résultats, reçus la semaine passée, montrent avec étonnement que les Vignettes sont devenues l'autoroute de Jouxpens. Les Vignettes ont dépassé le chemin des Boracles. Mettre un panneau bordiers autorisés. cela n'est pas possible quand il y a un zone 30 km/h. Par contre, il faudrait pouvoir avoir un agent de police mais nous n'en avons pas.

M. Gilbert SMADJA dit que la situation est devenue tellement caricaturale que là, cela dépasse les bornes et en plus avec les ralentisseurs qui sont installés, c'est tout simplement dangereux parce qu'il se demande encore, comment au croisement avec le chemin de Champvent, il n'y a pas eu d'accident car il n'y a pas la place pour croiser. C'est tout à fait intolérable que le chemin des Vignettes devienne selon les termes de M. le Syndic une autoroute.

M. le Syndic se dit en accord avec les propos de M. Gilbert SMADJA.

M. Gilbert SMADJA se dit révolté, car cela fait plusieurs mois que cela dure. Il pensait que la situation était temporaire jusqu'au moment de la réouverture de la route de la Fleur de Lys, mais ce n'est pas le cas et ça continue.

M. le Syndic explique que c'est la route de Broye qui demeure fermée encore pendant une année. Un panneau bordiers autorisés, cela n'est pas possible. Quand ici, on fait des travaux, on ferme la route, il y a des personnes dans cette salle qui passent l'interdiction de circuler pour pouvoir passer. M. le Syndic dit que la Municipalité va demander des mesures provisoires au canton.

M. le Président précise que l'article 66 du règlement spécifie que la Municipalité répond immédiatement, il ne pense pas que ce soit le cas, et au plus tard à la prochaine séance.

M. Claude RAMSEYER se dit conscient et continue à se battre pour exiger de la part du SDNL qu'une « étude » soit faite pour la transition nord-sud entre la route de Neuchâtel et l'entrée sur Crissier. Son épouse a fait une interpellation en tant que citoyenne pour qu'un changement soit fait. Pour lui, aujourd'hui, c'est une aberration et ce n'est pas compris comme cela au niveau du canton. Le prochain carrefour qui va être entrepris c'est celui du Chasseur où on va faire des travaux monumentaux alors que si le LEB avait été sous terre jusqu'à Lausanne, on aurait évité ce genre de problème. Au niveau du SDNL, une étude va être engagée pour étudier le trafic nord-sud parce que la crainte est un transit très fort et le jour où la bretelle de la Sauge va être réalisée, M. Claude RAMSEYER pense que par rapport au comptage qui a été présenté que cela ne sera pas une autoroute mais trois à travers Jouxpens-Mézery. Au niveau cantonal, lorsqu'on demande une étude pour la liaison nord-sud, le canton répond qu'il va étudier la chose en 2030 voire 2050. Une étude va se faire pour le carrefour de Crissier alors qu'il va être à saturation en 2020 sans y intégrer franchement cette distribution nord-sud. Il n'y a pas de vision anticipative. Si l'on regarde les chiffres donnés par les mandataires de la commune dans le domaine des transports, on voit ce qui va déferler sur Jouxpens-Mézery. Le carrefour du Brit, cela sera 7'000 véhicules et on nous répond que le

nord-sud ce n'est pas prioritaire aussi M. Claude RAMSEYER compatit et dit qu'il faut « durcir » en mettant des obstacles qui ne sont pas déplaçables. Il faut que les habitants de la commune acceptent le durcissement qui sera fait, cela sera peut-être d'un certain inconfort mais cela est le prix à payer.

M. Gilbert SMADJA désire rapidement rebondir sur les propos de M. Claude RAMSEYER qui parle de modération alors que lui ne parle pas de modération mais ce qu'il trouve inacceptable c'est que depuis 6 heures le matin il y a un trafic infernal et que cela ne s'arrête pas avant 20 heures et qu'il ne peut pas avoir une jouissance de son bien. Ce n'est pas le 30 km/h. qui l'intéresse, si c'est 50 km/h., cela lui va très bien. Il souhaite que l'on mette comme auparavant, le panneau bordiers autorisés.

M. Luc RECORDON explique qu'il ne faut pas opposer vitesse et quantité. La quantité des véhicules est beaucoup plus difficile à gérer. On peut se pencher sur la modération légère, mettre des gendarmes couchés et il est vrai que cela décourage les gens. Pour ce qui est des bordiers autorisés comme le dit M. le Syndic, il faut un policier pour effectuer ce contrôle et nous n'en avons pas.

M. Jean-François OBERSON dit qu'effectivement quand on regarde les cartes cantonales datant de 20 ans en arrière, on constate qu'il y avait des petites routes qui desservait Romanel - Crissier. Il faut un nouveau plan pour adapter les modifications de trafic d'aujourd'hui.

M. Christian BOVARD dit qu'il y a un sérieux problème. Les automobilistes prennent vite des habitudes quand il y a des routes fermées ou des obstructions et ce n'est pas en ré-ouvrant la route de Broye que cela va changer les choses étant donné que Prilly a fait la demande que la route de Broye soit à 30 km/h. Les gens passeront toujours par les Vignettes, les Boracles, voire la Bâtiaz pour prendre le chemin le plus pratique.

M. Jacek MANTHEY remercie M. Claude RAMSEYER d'avoir informé l'assemblée que le trafic nord-sud n'est pas pris en compte dans le SDNL. Est-ce que la Municipalité a un moyen formel de demander non pas une étude mais un objectif à réaliser à moyen terme ?

M. Claude RAMSEYER répond que le SDNL n'a rien de contraignant, on étudie les choses. Le nouveau Municipal, M. Bernard FREEMANTLE qui s'occupera des routes est au courant et peut montrer toutes les simulations. Il faut comprendre que cet automne le SDNL va engager une étude pour la liaison nord-sud qui, il en est convaincu, deviendra prioritaire. Il y a eu une interview de M. Rodolphe Nieth qui est le père de Suisse métro qui a dit que l'on n'est pas à jour. On ne s'est pas rendu compte que l'on a changé de vitesse de transmission et que les infrastructures doivent suivre. Ces conclusions veulent dire que si aujourd'hui on veut des transports publics efficaces c'est premièrement un métro qui soit aérien. C'est la seule façon de régler ce problème au niveau des transports.

M. José-Carlos MOLINA pose la question si l'on prend la route de Broye sachant que Prilly a plusieurs radars et que ceux-ci soient mis dans les zones 30 km/h., ce qui va suivre c'est que les personnes qui vont se faire prendre par les radars une première fois voire une deuxième passeront sur Jouxten-Mézery, peut-être la solution pour la commune c'est d'anticiper plutôt que de laisser passer ces automobilistes.

M. le Syndic répond qu'il est envisageable d'acheter un radar et qu'il est possible avant la fin de l'année que la Municipalité vienne devant le Conseil communal avec un crédit pour l'achat d'un appareil.

M. Jacek MANTHEY demande si sur la commune de Renens un feu assez long et dissuasif pourrait être mis.

M. le Président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer concernant ce vœu. Les problèmes de trafic sont anciens et le seront aussi à l'avenir.

9. Jetons de présence de la dernière séance offerts à une association

le Bureau du Conseil propose deux associations. La première est l'Association Arc-en-Ciel à Renens qui est une association humanitaire à but non lucratif d'aide et de soutien aux enfants et aux personnes vivant au contact du VIH et du sida. Le deuxième soutien irait au Band d'Eben-Hézer qui a animé la séance d'installation des autorisés. M. le Président propose de partager le montant des jetons de présence entre les deux associations.

L'assemblée accepte les deux propositions du bureau du Conseil.

10. Propositions individuelles et divers

M. Michel GOLAY, suite aux communications de la Municipalité concernant le recours de l'hoirie GROSS, demande de connaître, aujourd'hui ou lors de la prochaine séance, le coût de cette opération, car il trouve le montant alloué par le tribunal ridicule et que cela a dû coûter à la commune deux voire trois fois ce montant.

M. Luc RECORDON n'est pas sûr que la disproportion allouée soit si importante. Les CHF 4'000.- alloués ont peut-être été dépassés. Le système de la loi fait que légalement il est avare. On reçoit toujours une participation à ces frais, même si ces frais sont raisonnables et limités. Le système suisse est presque généralisé entre un montant et zéro.

M. Michel MOREL se dit déçu de ne pas avoir pu s'inscrire sur les listes électorales alors que l'heure limite d'inscription était dépassée.

Mme Fabienne SEGU a aperçu un petit panneau au croisement de Rueyre et Flusel. De format rectangulaire avec l'écusson de Jouxens-Mézery, il y a un petit bonhomme et une petite bonne-femme avec un code dessus. Elle demande des explications.

Mme Chantal FAVRE explique que c'est le sigle du covoiturage et qu'il y aura plusieurs de ces panneaux à différents endroits de la commune. Il y aura également des petits magnétiques que l'on pourra mettre sur les voitures. Ce covoiturage sera expliqué dans un tout ménage. Il y aura la possibilité de s'inscrire sur une application qui permettra de savoir si dans les quartiers, il y a un endroit de covoiturage. Cela permettra à certaines personnes d'être emmenées près d'un bus ou autre et de gagner du temps. Mme Chantal FAVRE dit que c'était un vœu pour cette législature.

M. Hugo INEICHEN dit ne pas vouloir couper l'herbe sous les pieds de certaines personnes présentes mais en cette fin de cette législature et en tant que « senior », il tient à remercier les conseillers qui vont quitter pour différentes raisons cette assemblée et propose de les applaudir.

M. Claude RAMSEYER désire poursuivre sur la voie de M. Hugo INEICHEN en remerciant sa collègue Mme Chantal FAVRE. Elle avait un dicastère compliqué avec la cantine scolaire, la déchetterie et la voirie et elle s'en est très bien sortie. M. Claude RAMSEYER dit qu'une Municipalité avec une touche féminine c'est assez fantastique car cela amène de l'huile dans les rouages et il souhaite pour la prochaine législature revoir à cette table une Municipale.

M. le Président communique que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mardi 11 octobre 2016 à 20h00.

M. le Président prend la parole encore quelques minutes pour partager avec les membres du Conseil communal et la Municipalité ses adieux en tant que Président du Conseil communal.

Chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

la législature 2011 – 2016 arrive à son échéance. Je ne saurais mettre un terme à cette dernière séance de Conseil communal, sans vous faire part de quelques considérations respectivement d'un point de vue chiffré sur ces cinq années de délibérations de notre assemblée.

45 comme le nombre de préavis traités par ce Conseil. En plus des sujets traditionnels comme la gestion, budget, comptes, taux d'imposition, nous avons statué sur un bon nombre de déviations, réfections, reprises, remplacements de collecteurs. Deux règlements ont été approuvés, celui du Conseil communal et celui plus controversé de la taxe aux sacs. Les problèmes de centimètres des escaliers du passage sous voies ont enfin été résolus et les dossiers complexes et pointus de Grandchamps et Pierreavaux - la Grotte suivent leurs chemins.

Merci à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux pour leur engagement. Nous avons pu compter sur leur expérience. Ils ont été solides dans la maîtrise des dossiers et des débats.

Un grand merci aux commissions, finances, gestion, urbanisme, affaires régionales, ad hoc ainsi qu'aux représentants aux organismes externes. Votre intérêt pour notre commune nous a permis d'aller de l'avant.

23 comme le nombre de Conseils communaux. Les séances se sont toujours déroulées dans un climat constructif et serein même si quelques fois, j'ai été chahuté par ce Conseil. Le règlement du Conseil et la loi sur les communes ont toujours été mes références, n'en déplaise à certains.

Mes remerciements vont à notre Municipalité. L'entente entre le législatif et l'exécutif a toujours été bonne et constructive.

22 comme le nombre de votations tant fédérales et cantonales. A ce nombre, nous pouvons également rajouter les élections fédérales, cantonales et communales.

Je remercie le bureau du Conseil pour le travail effectué avec professionnalisme et dans la bonne humeur, les lundis de séance de bureau, les mardis du Conseil et surtout les dimanches de dépouillements.

10 comme le nombre de motions déposées avec également 7 postulats et 2 interpellations. Un certain nombre sont sortis du même pipeline.

Mes remerciements et ma gratitude vont à notre secrétaire communal, Monsieur Christian MONOD, au greffe communal, Mesdames Sylvie GOY et Christel GUIGNARD, à notre boursier Monsieur Christian MATILE ainsi qu'à notre huissier Monsieur Valter CALCE. Notre collaboration a été plus qu'excellente durant cette législature, ce qui lui a permis d'être productive et fructueuse.

Pour finir mes remerciements, je vais citer les personnes qui quittent notre assemblée. Ces personnes ont toutes fait preuve à leur manière d'un dévouement et d'un engagement pour la collectivité :

Madame la conseillère municipale Chantal Favre. Madame et Messieurs les conseillers communaux, Danielle BALLENEGGER, Jean-Marc BUCHS, Thierry DE MITRI, Alain GUGGER, Pascal JATON, Dieter LANDOLT, Adrien LE GAUFFEY, Michel MOREL, Roland VIDI ainsi que Madame la secrétaire Josiane ROMANENS.

Si le passé en général ne peut être changé, entendez, « ce qui a été fait ne peut pas être défait », le présent lui se décide à chaque instant. Maintenant, il est temps de penser et de réfléchir à notre avenir. La prochaine législature devra faire face à tous les défis possibles autant pour notre commune que pour l'agglomération lausannoise. Je rentre dans le rang avec la satisfaction du travail accompli au plus près de ma conscience et souhaite le meilleur au futur Président.

M. le Président lève la séance à 21h.40.

Le Président



Michel BORER



La Secrétaire



Josiane ROMANENS

Annexes : ment.